

VALENCE

NEWSLETTER

Commune de Valence en Brie

N°10 - Septembre 2021



Bulletin d'information de la Mairie
Place de l'église
77830 Valence en Brie
01.64.31.81.35
Directeur de publication :
Pierre RACINE
Comité de rédaction :
Dominique MARSAN
Nicolas CHARPENTIER-LIEGEY
Timmy CHEDRI
Sandra TREBER



REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Le SIRP Echouboulains/Valence-en-Brie recherche pour l'école Serge Vaucouleur et dans le cadre des activités périscolaires

Un agent à temps partiel

Pour 8 heures hebdomadaires réparties sur le Mardi et Jeudi (4 heures/jour) De 8h à 9h puis de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 17h30

L'Agent aura pour missions l'accompagnement de groupes d'enfants sur les parcours Bus scolaire / Ecole, ainsi que la surveillance de récréation au cours de la pause méridienne.

Pour toutes informations ou précisions concernant cette annonce, merci de contacter :

Secrétariat du SIRP au 07 87 78 42 42

Ou bien adresser votre candidature à :

• SIRP Echouboulains / Valence-en-Brie, Place de l'Eglise, 77830 Valence-en-Brie

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS AURA LIEU LE LUNDI 4 OCTOBRE 2021 A PARTIR DE 5H.

Nous vous rappelons que les encombrants non ramassés ne seront pas enlevés des trottoirs par les agents communaux. Nous vous invitons donc à les emmener à la déchetterie du Chatelet-en-Brie.



Les déchets acceptés à la collecte des encombrants

Qu'est-ce qu'un encombrant ? C'est un déchet solide de plus de 30 cm restant manipulable par deux personnes maximum.

- Les meubles usagés.
- Les déchets issus de travaux, hors gravats : portes, fenêtres ...
- Les déchets divers : landaus, jouets de grande taille ...
- Les grands cartons pliés et vidés de tout contenu (les cartons non pliés et remplis d'objets, de films plastiques ou de polystyrène ne seront pas collectés).

Volume maximum total: 1m3



Les déchets non acceptés à la collecte des encombrants

A déposer en déchèterie :

- Les déchets dangereux : pots de peinture, batteries, solvants, produits liquides ...
- Les gravats
- Les pneus
- La fonte : radiateurs, baignoires
- Les faïenceries : WC, baignoires, bidets...

A déposer dans votre bac à ordures ménagères :

- Les ordures ménagères
- Les objets de taille inférieure à 30 cm

Utiliser le système 1 pour 1 pour ou déposer en déchèterie :

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : réfrigérateurs, fours, lave-linges, ordinateurs, téléviseurs, aspirateurs,...

(pour tout nouvel appareil électrique acheté, votre magasin est tenu de reprendre l'ancien)





Agenda

Samedi 02 octobre :salon de la Romance et de l'auto-édition à la salle des fêtes Dimanche 03 octobre: brocante d'automne de 8h à 18h rue Jean Haderer Samedi 16 octobre : paella organisé par l'association « bouilles et gribouilles »à 20h salle Marius Albert(réservations au 06.30.08.28.61 et pass sanitaire obligatoires)